



## Déclaration préalable CE DO Centre-Est du 21 février 2018

Madame la Présidente du CE,  
Mesdames et Messieurs les élus du CE DO Centre-Est,

Les contestations issues des syndicats CFDT et FO contre l'élection d'élus CFE-CGC et uniquement contre l'élection d'élues et d'élus **CFE-CGC** d'Orange commencent à produire des effets dévastateurs.

Sur la Direction Orange Sud-Est, sur la Direction Orange Sud-Ouest, les tribunaux ont décidé d'annuler l'élection d'élues femmes **CFE-CGC** et d'élus hommes CFE-CGC dans les CE concernés.

Est-ce les stigmates d'une guerre syndicale sournoise, avec la judiciarisation des conflits comme nouvelle forme de violence spécifique contre les élues CFE-CGC ?

Sur notre périmètre, les procédures judiciaires lancées par FO et par la CFDT visent à l'annulation d'une femme élue titulaire sur les listes CFE-CGC d'Orange, et d'un homme élu suppléant sur les listes **CFE-CGC** d'Orange pour le collège 3 ! Il nous semble important d'analyser la situation et d'en prévenir les conséquences. L'élue CFE-CGC du CE de la DO Centre-Est sera-t-elle la prochaine victime, de cette opération concertée et planifiée d'ampleur nationale, au niveau du Groupe Orange ? Les uns attaquant au niveau des élections Comité d'Entreprise (CE), les autres au niveau des élections des délégués du personnel (DP). L'audience de cette affaire a été reportée au 13 mars 2018, par le Tribunal d'Instance de Lyon.

Comment expliquer que des syndicalistes, CFDT et FO, arrivent à désigner leurs collègues à la vindicte des tribunaux dans une procédure de délation et puissent se réjouir de la perte du mandat d'autres syndicalistes dans l'entreprise Orange SA ?

La haine contre la **CFE-CGC**, le syndicat qui a le plus progressé lors des élections professionnelles de novembre 2017 chez Orange (+44% au niveau national) et la délation organisée contre les seuls élus CFE-CGC déstabilisent certaines instances CE.

***L'avocat de la CFDT a même plaidé, sur un périmètre, l'urgence à statuer, en considérant que le maintien des élues CFE-CGC, dans les CE concernés, constituait un « danger grave et imminent ». Comment réagir face à cette vision totalitaire de l'action syndicale ?***

*Tout cela démontre que nous sommes désormais sur une pente dangereuse.*

Les pays dont le code pénal mentionne le féminicide sont la Bolivie, l'Argentine, le Chili, le Costa Rica, la Colombie, Salvador, le Guatemala, le Mexique et le Pérou. Certains de ces pays ayant connu une histoire longue de contrôle politico-militaire, voire de dictature. La France, heureusement ne figure pas dans cette liste...

La **CFE-CGC** continuera à défendre le droit des femmes, et la liberté d'être candidat. Au global sur l'ensemble des CE nous avons un nombre d'élues femmes sensiblement très proche de la parité relative constatée chez l'opérateur Orange SA.

Je vous remercie pour votre attention